



## Fiche mémo absence d'un(e) enseignant (e)

## Un(e) enseignant(e) est absent(e) ou va s'absenter, que dois-je faire ?

	Congé maladie	Accident du travail	Congés	Formation	Autres absences
			maternité-paternité-naissance	Animation	
Mes démarches	<ul> <li>J'envoie dans un seul fichier sous pdf et l'arrêt de travail à clarisse.azzi@ddec85.org.</li> <li>Suppléance sur prolongation d'arrêt : repères</li> </ul>	<ul> <li>Le titulaire déclare lui-même l'accident du travail sur l'application DEMAST, accessible via ARENA ou ETNA</li> <li>Suppléant(e) : j'informe le service des suppléances</li> <li>J'envoie dans un seul fichier sous pdf le formulaire absence et l'arrêt de travail à clarisse.azzi@ddec85.org.</li> </ul>	maternité-paternite-naissance         Dès que la titulaire/la suppléante a connaissance des dates du congé de maternité :         > La titulaire – la suppléante déclare au SAGEPP sa grossesse via :         https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sagepp-declaration-grossesse . La demande devra être accompagnée du certificat médical ainsi que du calendrier de grossesse issu de l'espace personnel AMELI de la déclarante.         > J'informe le service des suppléances - clarisse.azzi@ddec85.org         Congé de paternité et congé de naissance :         > J'envoie dans un seul fichier sous pdf le formulaire absence et le justificatif à clarisse.azzi@ddec85.org .	Animation Congé Formation <u>sur temps de</u> <u>classe</u> : > J'envoie <u>dans un seul fichier</u> <u>sous pdf</u> le formulaire absence et le justificatif à <u>clarisse.azzi@ddec85.org</u> Congé Formation - FI des CE – PES – CAPPEI : > Le service des suppléances déclare collectivement, en début d'année, le congé auprès du SAGEPP Congé Formation et Animation <u>hors temps de classe</u> : > Aucune déclaration n'est à effectuer	Dès que j'ai connaissance de l'événement : > J'envoie dans un seul fichier sous pdf formulaire absence et le justificatif à clarisse.azzi@ddec85.org. Le titulaire a accès aux différents types d'absence via ETNA/Ressources humaines/Carrière/titulaires/ Absences et congés
Installation du suppléant	Le service de suppléance 1er degré assure la saisie de l'absence et la recherche du suppléant. A réception du mail de ANGE RH « suppléance validée », le chef d'établissement installe le suppléant, édite le PVI, le contrat et complète l'évaluation de suppléance à partir de <u>https://www.angerh.fr/login</u> Selon l'adresse renseignée sur ANGE 1D, le mail « suppléance validée » arrive sur la boîte mail académique ou de l'école ou personnelle				
Observations Mise en place d'une suppléance	Pour les congés de maladie, application de quatre jours de carence devant élèves avant prise de poste du suppléant. (sauf pour les écoles de 2, 3 et 4 classes)	Il n'y a pas de jours de carence pour ce type d'absence	Il n'y a pas de jours de carence pour ce type d'absence, ni pour le congé de repos pathologique lié à la grossesse.	<i>Il n'y a pas de jours de carence pour ce type d'absence</i>	ll n'y a pas de remplacement possible pour ce type d'absence.

1/ L'accueillir	2/ L'accompagner	3/ L'évaluer
Lui faire visiter l'établissement.	Echanger régulièrement.	Suppléant nommé avant le 25-01-24 :
Lui indiquer les lieux stratégiques.	Partager des outils et des pratiques.	L'évaluation se fait <u>avec le suppléant, et doit être</u> signée conjointement chef d'établissement-
Lui présenter l'équipe éducative.	Mettre en place un tutorat.	<u>suppléant</u> . La présence d'un enseignant titulaire collègue du suppléant peut être pertinente.
Lui remettre les clés.	L'informer des formations dédiées.	Pour une suppléance courte inférieure à deux
Lui remettre <u>les éléments du dossier « accueil en</u> école » avec les informations nécessaires au bon	Faire appel au service des suppléants si difficulté pour prendre conseil ou solliciter un accompagnement DEC.	semaines : <u>formulaire simple</u> évaluation courte.
fonctionnement de la classe et de l'école.		Pour une suppléance plus longue : <u>formulaire long</u> ; possibilité d'utiliser le formulaire simple si pas de difficultés rencontrées.
		<b>N.B</b> : pour les suppléances longues ne pas hésiter à réaliser des évaluations intermédiaires.
		Suppléant nommé après le 25-01-24 :
		La grille d'évaluation est disponible dès le début de la suppléance sur <u>https://www.angerh.fr/login</u> Voir page 5 de <u>la procédure</u>

## Un(e) suppléant(e) est nommé(e) dans mon établissement, que dois-je faire ?

Pour anticiper une suppléance, quand cela est possible, vous pouvez utiliser le document élaboré par Clarisse Azzi : Formulaire absence prévue